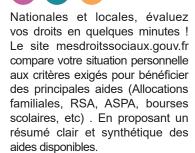




L'essentiel & plus encore

AI-JE UN

Évaluez vos droits à plus de 30 prestations sociales!



QUOTIENT FAMILIAL

Le service en ligne qui facilite vos démarches



PASS SANITAIRE

Téléchargez facilement votre pass sanitaire

En lien avec l'assurance maladie, la MSA propose un service facilitant vos démarches. Il permet d'obtenir facilement une attestation de vaccination contre la Covid-19 après chaque injection reçue en France.

Un lien entre NOUS

Le bulletin d'information des élus de la MSA de Franche-Comté N° 11 - SEPTEMBRE 2021

MARCHONS-NOUS SUR LA TÊTE?

La rentrée 2021 est là et la Convention d'Objectifs et de Gestion n'est pas au rendez-vous.

Depuis bientôt 10 mois notre caisse de MSA, comme les 34 autres, fonctionne par douzième côté budget avec l'impossibilité de remplacer les salariés ayant quitté notre maison.



Mais quelle structure peut fonctionner de la sorte ? Pour notre MSA c'est un manque de personnel de 10 %.

Les ministères de tutelle sont-ils en capacité de nous dire comment assurer l'ensemble de nos missions sans budget ni personnel ?

Comment accepter que la haute fonction publique, en charge de la COG, n'ayant de la ruralité, qu'une vision se limitant au Champ de Mars et fonctionnant avec comme seul logiciel, celui de la réduction des effectifs, pour faire des économies, décide de nos devenirs communs ?

A ce titre, la crise sanitaire vient de nous rappeler que les économies d'hier, se sont transformées en 200 milliards d'euros de dépenses.

Il n'est pas normal que ces personnes décident du devenir de nos territoires.

Il ne sert à rien, sous les ors du Palais Bourbon, de vanter les mérites de la MSA, alors que dans le secret de certains cabinets ministériels tout est fait pour la mettre à genoux.

Comme élu, je ne peux plus accepter le mépris dont font part ces personnes non élues, à l'égard des acteurs du dernier kilomètre, que sont nos personnels et nos délégués ; personnes qui depuis 20 mois font le lien pour que des femmes et des hommes de nos territoires ne se sentent pas exclus de la communauté des Hommes.

Le 19 novembre prochain, soyons présents massivement à notre Assemblée Générale annuelle pour affirmer avec force et détermination notre attachement à notre MSA.

Bernard LAUCOU, Vice-Président du Conseil d'Administration



franchecomte.msa.fr

Des élus et des animatrices en action

ATELIER DE CUISINE : « BIEN MANGER, SANS GASPILLER »

Valoriser le monde agricole et leur travail, les élus de la MSA de Franche-Comté ont la volonté d'animer les territoires en développant des actions de prévention et de santé, selon les problématiques locales.

Cette année, la COVID-19 a impacté la population et mis en exergue de véritables problèmes sociétaux : l'alimentation en est une cause et est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique et environnemental.

C'est pourquoi, les élus de la MSA du Doubs des échelons locaux Ouest et Est, souhaitent organiser sur leur territoires 3 ateliers cuisine pour apprendre ou réapprendre à mieux manger sans gaspiller. Ces ateliers s'adresseront à une population rurale et familiale qui se retrouve en situation de précarité.

Ils auront lieu durant le mois

d'octobre à 3 dates différentes afin que les intervenants (restaurateurs, diététiciennes et pôle de valorisation des déchets) puissent faire leurs animations. Chaque atelier accueillera 10 personnes. En présence d'un chef restaurateur, d'une diététicienne et du pôle de valorisation des déchets SYBERT, les personnes pourront participer à plusieurs activités autour du gaspillage alimentaire. A la fin de l'atelier, un temps d'échange et de dégustation sera pris et les participants pourront ramener les plats confectionnés chez eux.



Marie HOCQUET

Animatrice
Échelons locaux du DOUBS
06 07 75 44 43
hocquet.thuy@franchecomte.msa.fr







PIERREFONTAINE-LES-VARANS : LA MARPA « LES CLARINES DE BELLEVUE » COMPLICE DU COMICE

Tout le village de Pierrefontaine les Varans vit au rythme de la préparation du comice agricole qui se déroulera le 26 septembre prochain.

La Marpa (Maison d'accueil et résidence pour l'autonomie) n'est pas en reste et les résidents désireux de participer à la fête ont été mis à contribution.

Avec le concours de voisins, bénévoles des clubs et des salariés de la Marpa certaines tricotent des empiècements pour parer les arbres de la commune aux couleurs des montbéliardes pendant que d'autres découpent et peignent de jolies vaches qui brouteront paisiblement dans les espaces verts autour de la Marpa mais aussi partout dans le bourg.

Il est également prévu que l'entrée de l'établissement soit décorée de Clarines faites avec de la récupération. On parle également de personnages en paille ... Et tout ça avec de grands éclats de rire.

Décidément les résidents restent de grands enfants !!



VIE INSTITUTIONNELLE

Séverine RACLOT

Animatrice
Échelons locaux de HAUTE-SAÔNE
& TERRITOIRE DE BELFORT

06 31 37 43 02

Lors de leur dernière réunion de l'échelon local de l'Est de la Haute-Saône, les délégués MSA souhaitaient faire le point sur leurs connaissances en code de la route.

La MSA de Franche-Comté organise deux révisions du code de la route en Haute-Saône (sur inscription) :

21 SEPTEMBRE À LURE.

Cette réunion d'information, gratuite et ouverte à tous, sera animée par un moniteur diplômé de l'auto-école Duchanoy de Lure.

Si vous voulez faire le point sur vos connaissances, profiter d'une révision sur les ronds-points, les nouveaux panneaux, la nouvelle réglementation... Rendez-vous le mardi 21 septembre de 20h à 22h à la salle Merlin du centre Schlotterer (17 esplanade Charles de Gaulle) à LURE.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 7, 14 ET 21 OCTOBRE 2021 À RONCHAMP.

De 14h à 16h à la salle Broly, 2 esplanade du stade ; une participation de 15€ sera demandée à chaque participant pour le cycle de 4 séances, animées par AGIR Solidarité Franche-Comté.

Le pass sanitaire est recommandé et l'inscription préalable est obligatoire auprès de Séverine RACLOT : Mail : raclot.severine@franchecomte.msa.fr | Tél. 03.84.96.31.26

RONCHAMP ET LURE : RÉVISIONS DU CODE DE LA ROUTE

Des élus et des animatrices en action



COMBEAUFONTAINE : LE CHEVAL DE TRAIT À L'HONNEUR

Jeudi 7 octobre 2021, la MFR de Combeaufontaine et le syndicat des éleveurs de chevaux de trait de Haute-Saône organisent un concours de pointage avec de nombreuses animations autour du cheval, comme la revue des étalons qui aura lieu l'après-midi. 200 élèves de plusieurs établissements scolaires visiteront les stands des partenaires : CDJA70, MRJC et la MSA avec un éthologue. Un marché de producteurs locaux sera organisé par les élèves de Terminale Bac Pro Commerce durant cette journée.



Des élus et des animatrices en action

SAINT-AUBIN: RÉVISION DU CODE **DE LA ROUTE**





Les délégués de l'échelon local Nord Jura souhaitent tester les connaissances sur le code de la route.



La MSA met en place un cycle de révision du code de la route : Lundi 4, 11, 18 et 25 octobre 2021 de 14h à 16h à Saint-Aubin (39) Salle du Foyer Rural, 1 bis rue d'Aumur.

Cette révision du code de la route en 4 séances sera animée par l'association AGIR Solidarité Franche Comté. L'idéal serait qu'il y ait 12 à 15 participants.

Une participation de 15€ sera demandée le 4 octobre pour l'ensemble des séances. Toute personne, ressortissante MSA ou non, peut y participer.

Le pass sanitaire est recommandé et l'inscription préalable est obligatoire auprès de Séverine RACLOT :

Mail: raclot.severine@franchecomte.msa.fr | Tél. 03.84.96.31.26

LES SALINES ROYALES D'ARC-ET-SENANS AU COEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS

En 2020, la crise sanitaire a empêché le déroulement de l'Assemblée Générale. Cette année la MSA accueillera ses élus au cœur du patrimoine franc-comtois, les Salines Royales d'Arc-et-Senans (25).

Cet automne, la MSA de Franche-Comté souhaite réunir ses délégués et partenaires dans un lieu nouveau, un lieu au coeur de l'histoire franccomtoise : les salines royales d'Arc-et-Senans. Le 19 novembre 2021 est la date à retenir.

D'ici le mois d'octobre, les élus pourront retrouver dans leur boîte aux lettres leur convocation qui leur permettra de confirmer ou non leur participation à l'Assemblée Générale. Contrairement aux autres années, le covoiturage est l'alternative recommandée pour rejoindre le lieu de l'événement. Il n'y aura donc pas de bus pour s'y rendre.

Chaque élu devra être muni d'un pass sanitaire valide le jour de l'événement. Le pass sanitaire correspond à la preuve d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h ou d'une attestation vaccinale certifiant les deux doses de vaccin.





AGIR : Association Générale des Intervenants Retraités - APJ : Appel à Projets Jeunes - ASEPT FC/B : Association pour la Santé, l'éducation et la Prévention sur les Territoires de Franche-Comté Bourgogne - ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées CDJA: Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs - COG: Convention d'Objectifs et de Gestion - MFR: Maison Familiale et Rurale - MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne - PACS : Pacte Civil de Solidarité - Paje : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant - RSA: Revenu de Solidarité Active



SUCCÈS TOTAL POUR LE GROUPE « CONCERT INCLUSIF » DISTINGUÉ PAR L'APPEL À PROJET DE LA MSA!

Les jeunes de l'Appel à Projets Jeunes de la MSA ont concrétisé leur projet samedi 21 aout à 21h avec l'organisation d'un concert accessible à tous.

L'APJ de la MSA a pour objectif de soutenir les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. Pour l'édition 2020-2021, la MSA de Franche-Comté avait organisé un concours local.

Parmi les groupes présentés, il y avait le groupe "Concert Inclusif" avec Thibaut, Philémon et Pia. Ils ont entre 13 et 17 ans et sont engagés sur leur territoire. Ils souhaitaient proposer à des personnes en situation de handicap de participer à des ateliers musicaux puis de contribuer à un évènement à Lavigney (70) au mois d'août. Le projet de ces trois jeunes avait également été sélectionné pour participer au concours national de la MSA et remporté le troisième prix catégorie 13-17 ans.

Après neuf mois de préparation, ils organisent leur concert inclusif dans le cadre du Ciné Souper de Lavigney qui a lieu chaque année avec l'impulsion de la MRJC de Haute-Saône.

Cette année, le rendez-vous est placé sous le signe de l'inclusion avec la proposition d'ateliers autour du handicap : handisport, cyclodanse et langue des signes.

Le concert inclusif avait commencé à 21h dans le petit village hautsaônois avec des gilets vibrants pour personnes sourdes et malentendantes. Ce soir-là, tout le monde a vibré à l'unisson. Les trois jeunes à l'initiative de ce projet peuvent être fiers d'avoir amené l'inclusion dans la culture. La prochaine édition de l'APJ a commencé. La MSA de FC invite tous les jeunes qui ont des idées pour animer leurs villages, promouvoir l'agriculture ou la culture. Envoyez votre candidatures à la MSA!

Pour plus d'information, contactez : Laura Bourdin Mail : bourdin.laura@franchecomte.msa.fr Tél : 03 81 65 60 58.



TOUS SOLIDAIRES!

En fin d'année 2020, salariés MSA et délégués se sont engagés auprès de l'association du Secours Populaire Français pour venir en aide aux personnes fragilisées par la crise sanitaire.

Cette année, continuons à donner de notre temps pour les plus démunis en recueillant des jouets, vêtements, aliments ou simplement en rendant visite à des personnes isolées.



N'hésitez pas à contacter les animatrices pour l'organisation des collectes de dons au bénéfice de diverses associations caritatives (Les Restos du Cœur, Secours Populaire Français...).

ÉVÉNEMENTS CYCLISTES EN FRANCHE-COMTÉ : «CLASSIQUE GRAND BESANCON» ET «TOUR DU JURA»



La MSA de Franche-Comté et l'ASEPT Franche-Comté Bourgogne participaient les 3 et 4 septembre derniers à deux épreuves cyclistes professionnelles. Ce fut l'occasion de mobiliser nos élus et d'aller au-devant des élus locaux.

La participation active de la MSA à ces deux évènements sportifs s'inscrit dans la promotion de la santé par le sport et vise à rappeler le rôle de la MSA sur les territoires ruraux. Le vendredi, lors de la Classic Grand Besançon, Bernard Laucou, Vice-Président de la MSA FC a remis le maillot du meilleur grimpeur à Johan Meens. Au Tour du Jura le samedi, Emmanuel Faivre, Président de l'ASEPT FC/B et administrateur de la MSA FC a remis ce même maillot à Alexis Guerin. Au cours de cette journée, la MSA a proposé un tirage au sort pour gagner le maillot du meilleur grimpeur dédicacé par le vainqueur.



LA RETRAITE DE RÉVERSION

A la perte de votre conjoint, vous pouvez obtenir, sous certaines conditions, une retraite de réversion. Elle représente une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier votre conjoint décédé. La retraite de réversion est attribuée aux conjoints et/ou ex-conjoints à partir d'un certain âge.

La MSA aide ses adhérents ayant perdu un proche récemment, en listant avec eux toutes les démarches à effectuer, les formulaires à remplir et les pièces justificatives à joindre au dossier de demande de réversion.

Pour recevoir la pension de réversion de votre époux(se) décédé, vous devez respecter plusieurs conditions fixées par la MSA.

- Être marié avec la personne décédée ;
- Avoir 55 ans ou plus (l'âge est fixé à 51 ans si votre conjoint ou ex-conjoint est décédé avant le 01/01/2009 ou disparu avant le 01/01/2008). Si vous avez moins de 55 ans, vous pouvez demander l'allocation veuvage ;
- Avoir des ressources personnelles ou des ressources du nouveau ménage (remariage, concubinage, PACS...) en-dessous du seuil fixé par la MSA (5 330 € si vous vivez seul et 8 528 € si vous êtes en couple). Elles sont examinées sur une période de 3 mois avant le point de départ de la retraite de réversion. Si vous ne remplissez pas la condition de ressources au cours de cette période, vos ressources sont examinées sur une période de 12 mois avant le point de départ de la retraite.

Sont retenus pour le calcul de vos ressources :

- Les revenus d'activité (salaires, revenus d'activité...). Ces revenus font l'objet d'un abattement de 30 % pour les personnes atteignant 55 ans ;
- Les revenus de remplacement (indemnités journalières, allocations chômage) ;
- Les pensions, retraites de base et complémentaires tous régimes confondus ainsi que les pensions d'invalidité, rentes d'accident du travail... ;
- Les revenus de vos biens mobiliers et immobiliers et/ou ceux de votre conjoint actuel, votre concubin ou votre partenaire PACS, ainsi que les biens communs au ménage (sauf votre résidence principale).

Avec la MSA, la pension de réversion équivaut à 54 % de la retraite qu'aurait dû percevoir la personne défunte.

À NOTER '

Si votre conjoint ou ex-conjoint a été marié plusieurs fois, la retraite de réversion est proratisée entre le conjoint et les ex-conjoints.

Votre retraite de réversion est maiorée de 11.1 %, si vous respectez les cas suivants :

- vous avez atteint l'âge de la retraite à taux plein
- vous avez fait valoir tous vos droits à retraite
- le total de vos retraites ne dépasse pas un certain plafond de ressources

La pension de réversion sera aussi augmentée de 10 % si vous avez eu ou élevé 3 enfants

La retraite de réversion peut être révisée en cas de modification de ressources, notamment lors de l'attribution de vos retraites personnelles (retraites de base et complémentaire).



REVALORISATION DES RETRAITES DES EXPLOITANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES AGRICOLES

Loi Chassaigne du 3 juillet 2020 : la revalorisation des pensions de retraites des non salariés agricoles, s'appliquera au 1er novembre 2021, aucune démarche à effectuer par les retraités.

Pour en bénéficier, plusieurs conditions :

- il faut avoir demandé la liquidation de toutes ses retraites légalement obligatoires.
- percevoir moins de 85 % du smic agricole, soit 1 035, 57 € mensuel (toutes retraites confondues de base et complémentaires).
- avoir cotisé au régime agricole au moins 17,5 ans en tant que chef d'exploitation.
- le taux plein s'applique différemment selon les générations, pour ceux nés en 1956 par exemple il faut avoir cotisé 166 trimestres en qualité de chef d'exploitation.